



Petra

Interreg
POCTEFA



Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA
Cofinanciado por
l'UNION EUROPEENNE

ACTE D'ENGAGEMENT

(A.E.)

**Travaux de restauration du bâti en pierre sèche
et de valorisation du site pastoral de Llasseres
dans le cadre du projet POCTEFA PETRA.**

Lot unique n°01 — Pierres sèches

Communes de Taurinya et Clara-Villerach (Pyrénées-Orientales)

Maîtrise d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

La Bastide — 66360 Olette — Tél. : 04 68 04 97 60

Mail : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

1 — Objet du marché et décomposition

Le présent acte d'engagement (A.E.) concerne les **travaux de restauration du bâti en pierre sèche et de valorisation du site pastoral de Llasseres**, dans le cadre du projet POCTEFA PETRA.

Lieu d'exécution : site pastoral de Llasseres — communes de Taurinya et de Clara-Villerach (66500), Pyrénées-Orientales. Site accessible exclusivement à pied (cf. C.C.T.P. chapitre 2).

Allotissement : le marché n'est pas alloti. Il comporte un lot unique n°01 « Pierres sèches ».

Tranches : le marché comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles, dont le contenu est défini à l'article 1.3 du C.C.A.P. :

- **Tranche ferme (TF)** : installations générales de chantier, cortal et murs de soutènement d'En Coronell (COE2), cortal et mur de clôture de la zone de Llasseres (CT1), cabanes CB1 et CB2 ;
- **Tranche optionnelle n°1 (TO1)** : restauration complète du cortal à encorbellement COE1 (En Ciscal) ;
- **Tranche optionnelle n°2 (TO2)** : restauration complète du cortal à pilier central CT2.

Le candidat chiffre obligatoirement l'intégralité des trois tranches. Le pouvoir adjudicateur n'est engagé, à la notification du marché, que sur la tranche ferme ; l'exécution de chaque tranche optionnelle est subordonnée à une décision d'affermissement notifiée par ordre de service.

Condition suspensive : le marché est conclu sous la condition suspensive de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, dans les conditions de l'article 1.4 du C.C.A.P.

2 — Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes — La Bastide, 66360 Olette — SIRET : 256 601 857 00020
Représentant du pouvoir adjudicateur	Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, habilité par délibération du 29-5-2026
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	Mme Christelle Frau — Tél. : 07 43 44 54 65 — christelle.frau@parc-pyrenees-catalanes.fr
Ordonnateur	Le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes
Comptable assignataire des paiements	Trésor public de Prades
Imputation budgétaire	Budget : 2426PETRA — Exercice : 2026-27
Maître d'œuvre	Mélanie Fistarol, architecte HMONP — 5 carrer de l'escola, 66500 Eus — Tél. : 06 44 06 96 65 — melanie.fistarol@gmail.com — SIRET : 793 617 887 00047

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage.)

3 — Identification du candidat

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché énumérées à l'article 2.2 du C.C.A.P., qui fait référence au C.C.A.G.-Travaux approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, et conformément à leurs clauses et stipulations :

3.1 — Candidat individuel

☐ Je m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte.

Nom commercial et dénomination sociale	
Représenté par (nom, prénom, qualité)	
Adresse	
Courriel	
Numéro de téléphone	
Numéro de SIRET	
Code APE	
Numéro de TVA intracommunautaire	

3.2 — Groupement (le cas échéant)

☐ En qualité de mandataire du groupement, je m'engage au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement.

Nature du groupement : ☐ solidaire ☐ conjoint avec mandataire solidaire ☐ conjoint avec mandataire non solidaire

Mandataire — dénomination sociale	
Représenté par (nom, prénom, qualité)	
Adresse — courriel — téléphone	
SIRET — code APE — n° TVA intracom.	
Autres membres du groupement et répartition des prestations	À détailler sur papier libre joint au présent acte d'engagement (dénomination, SIRET, adresse, prestations et montants)

Délai de validité de l'offre : l'offre ainsi présentée n'est valable que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 — Dispositions générales

4.1 — Mode de passation

Procédure adaptée ouverte, soumise aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4.2 — Forme du contrat

Marché ordinaire à tranches (une tranche ferme et deux tranches optionnelles), traité à **prix global et forfaitaire**, conformément à l'article 5 du C.C.A.P.

4.3 — Nomenclature CPV

Code	Description
45212350-4 (objet principal)	Bâtiments présentant un intérêt historique ou architectural particulier
45262500-6 (code supplémentaire)	Travaux de maçonnerie et de briquetage

5 — Prix — Engagement du candidat

Je m'engage (nous nous engageons) à exécuter les travaux objet du présent marché, conformément aux pièces contractuelles et à la décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) jointe, aux prix suivants :

Tranche	Montant HT	TVA (20 %)	Montant TTC
Tranche ferme (TF)	 €	 €	 €
Tranche optionnelle n°1 (TO1) — COE1	 €	 €	 €
Tranche optionnelle n°2 (TO2) — CT2	 €	 €	 €
TOTAL (TF + TO1 + TO2)	 €	 €	 €

Montant total TTC arrêté en lettres :

.....

Montant de la tranche ferme TTC arrêté en lettres :

.....

Les prix sont **fermes**, réputés établis aux conditions économiques du mois m0 (mois de remise des offres : **août 2026**). Ils peuvent être actualisés en cas de report d'exécution, dans les conditions de l'article 5.2 du C.C.A.P.

Le prix forfaitaire comprend l'ensemble des sujétions du chantier décrites à l'article 5.1 du C.C.A.P. et au C.C.T.P., notamment l'acheminement pedestre des matériels et matériaux, les moyens d'accès et de travail en hauteur et l'installation d'une base de vie temporaire.

6 — Délais d'exécution

Les délais d'exécution, la durée de la période de préparation et le calendrier de l'opération sont fixés à l'article 4 du C.C.A.P. et ne peuvent en aucun cas être modifiés par le candidat.

Pour mémoire : période de préparation d'une semaine, délai d'exécution de la tranche ferme d'un mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux, interruption hivernale possible et achèvement complet au plus tard début juin 2027.

7 — Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Titulaire du compte	
Domiciliation	
IBAN	
BIC	

Les demandes de paiement sont déposées sur le portail Chorus Pro et réglées dans un délai global de 30 jours, dans les conditions de l'article 7 du C.C.A.P.

En cas de groupement, le paiement est effectué sur : ☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire ☐ les comptes de chacun des membres du groupement, selon la répartition jointe.

8 — Avance

Une avance est accordée au titulaire dans les conditions de l'article 6 du C.C.A.P. : **30 % du montant TTC de la tranche ferme et de chaque tranche affermie**, versée sur demande après notification, sans constitution de garantie, et remboursée par précompte lorsque l'exécution atteint 65 % à 80 % du montant de la tranche.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON (je souhaite bénéficier de l'avance) ☐ OUI (je renonce à l'avance)

Nota : si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que le candidat renonce au bénéfice de l'avance.

9 — Garanties et assurances

Le marché ne comporte **ni retenue de garantie, ni garantie à première demande, ni caution personnelle et solidaire** (article 8 du C.C.A.P.).

Le candidat atteste être titulaire des assurances exigées à l'article 12 du C.C.A.P. (responsabilité civile professionnelle et garantie décennale adaptée aux ouvrages de maçonnerie en pierre sèche) et s'engage à produire les attestations correspondantes avant tout commencement d'exécution.

Le candidat s'engage à affecter au chantier du personnel titulaire du CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » ou d'une qualification équivalente reconnue par le maître d'ouvrage, pendant toute la durée des travaux (article 9.1 du C.C.A.P.).

10 — Signature du candidat

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons), sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs, que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original.

À, le

Signature du candidat ou du mandataire du groupement (nom, qualité, cachet) :

11 — Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée pour les tranches suivantes :

Tranche	Retenue	Montant HT	Montant TTC
Tranche ferme (TF)	☐ oui ☐ non	 €	 €
Tranche optionnelle n°1 (TO1)	☐ affermie ☐ non affermie	 €	 €
Tranche optionnelle n°2 (TO2)	☐ affermie ☐ non affermie	 €	 €

Rappel : la décision d'affermissement des tranches optionnelles est notifiée par ordre de service au plus tard un mois après la notification du marché (article 1.3 du C.C.A.P.).

À, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

12 — Nantissement ou cession de créances

Copie délivrée en unique exemplaire, ou certificat de cessibilité, pour être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance (article 7.6 du C.C.A.P.), portant sur :

- ☐ la totalité du marché, dont le montant est de : € TTC (en lettres :)
- ☐ la seule tranche, dont le montant est de : € TTC (en lettres :)

☐ la partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, évaluée à : € TTC

À, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Cadre réservé à l'acheteur

Contrat n°	
Notifié le	 / /
Date de réception de la notification par le titulaire	 / /